



Jacqueline DERANCOURT
6, impasse de la treille
05000 ROMETTE
Tél. : 06 88 88 29 81

PROCES-VERBAL du CONSEIL d'ADMINISTRATION du 30 août 2017

Présents : Jacqueline DERANCOURT (Présidente), Jacques OSTIAN (Vice-Président), Yves NEDELLEC (Secrétaire), Jacques VIAL (Trésorier), Claude PLANTAMP, Nicole PLANTAMP.

Absents excusés : Marie-Thérèse JORSIN (Secrétaire Adjointe), Simone Espinasse.

Ordre du jour :

- 1- Préparation de l'Assemblée Générale Extraordinaire (modification des Statuts)
- 2- Préparation de l'Assemblée Générale
- 3- Nouvelle disposition pour le certificat médical.
- 4- Point sur la Trésorerie.
- 5- Cotisation 2018.
- 6- Formations DVA et PSC1.
- 7- Questions diverses.

La Présidente ouvre la séance à 17h00 et aborde les sujets à l'ordre du jour.

1-Préparation de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Elle se tiendra le lundi 27 novembre 2017 à 16h00 à la salle Dum'Art.

Afin de simplifier les procédures de convocations aux Assemblées Générales, le Conseil d'Administration a décidé de proposer à la prochaine AGE de modifier l'art. 8 des Statuts. A la cinquième ligne de rajouter après : *par lettre simple*, la mention « **ou par courriel** ».

2-Préparation de l'Assemblée Générale.

Elle se tiendra le même jour, juste après l'AGE.

Renouvellement des membres du Conseil d'Administration :

Le mandat de 3 membres est arrivé à expiration (Marie-Thérèse JORSIN, Yves NEDELLEC, Jacqueline DERANCOURT) ; ils sont invités à faire connaître dès réception leur intention à la Présidente (par mail ou par lettre) et à renouveler leur candidature éventuelle par mail ou par lettre.

Le Conseil fait appel à de nouvelles candidatures afin de pallier à :

- un poste encore vacant,

- la non-réélection ou non représentation éventuelle des membres sortants.

Ces candidatures doivent être adressées sans tarder à la Présidente de SENTIERS 05.



3- Nouveauté concernant le certificat médical.

L'annexe II-22 du Code du sport (partie réglementaire : Arrêtés) précise les nouvelles modalités concernant le certificat médical obligatoire à remettre aux associations. En effet à partir de cette saison le certificat est valable pendant 3 ans.

En conséquence et pour un **renouvellement**, il suffit de remplir un questionnaire joint à la demande d'adhésion, répondre négativement à toutes les questions et joindre l'attestation signée à la demande d'adhésion.

En cas d'une seule réponse positive, fournir alors un certificat médical de moins de trois mois attestant de la non contre indication à la pratique de la randonnée pédestre et raquettes.

4- Point sur la Trésorerie.

Jacques VIAL déclare que la Trésorerie fait ressortir un bilan quasiment à l'équilibre. Le prévisionnel 2016 a été respecté (-74€) et donc les finances à ce jour sont saines grâce notamment à la subvention OMS (405 €) dont la demande sera réitérée pour le prochain exercice.

5- Cotisation 2018.

Le montant des licences sera majoré d'un euro par la FFR et le Conseil propose de maintenir celui de l'adhésion à 15 € comme pour 2017.

6- Formations.

Elles seront maintenues si le nombre de candidatures est suffisant :

- DVA : obligatoire pour toute sortie raquettes. Des exercices d'entraînement seront proposés en complément de la formation.
- PSC1 (1^{er} Secours).

Merci de vous inscrire le plus rapidement possible car le nombre de place sera limité. Les dates et lieux seront précisés ultérieurement.

7- Questions diverses.

Jacques Vial a le regret de nous annoncer que pour raisons personnelles, il renonce à animer les Rando-Santé ainsi que l'organisation de toutes autres manifestations. Il tient à remercier particulièrement les participants réguliers des Rando-Santé qui l'ont toujours soutenu.

Jacqueline annonce qu'elle n'organisera plus de séjours et souhaite vivement trouver des volontaires pour pérenniser cette activité tout en restant disponible pour apporter une aide.

Concernant le nombre minimum de participants à chaque randonnée, le conseil a décidé maintenir celui-ci à 3 pour des raisons d'assurance en RC. Toutefois il est rappelé que l'animateur à toute latitude pour annuler la randonnée ou la maintenir à son gré.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente lève la séance à 19h30.

Le Secrétaire

La Présidente

Yves Nédellec

Jacqueline Derancourt